

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Le transport collectif dans la grande région de Montréal

Projet de Réseau électrique métropolitain

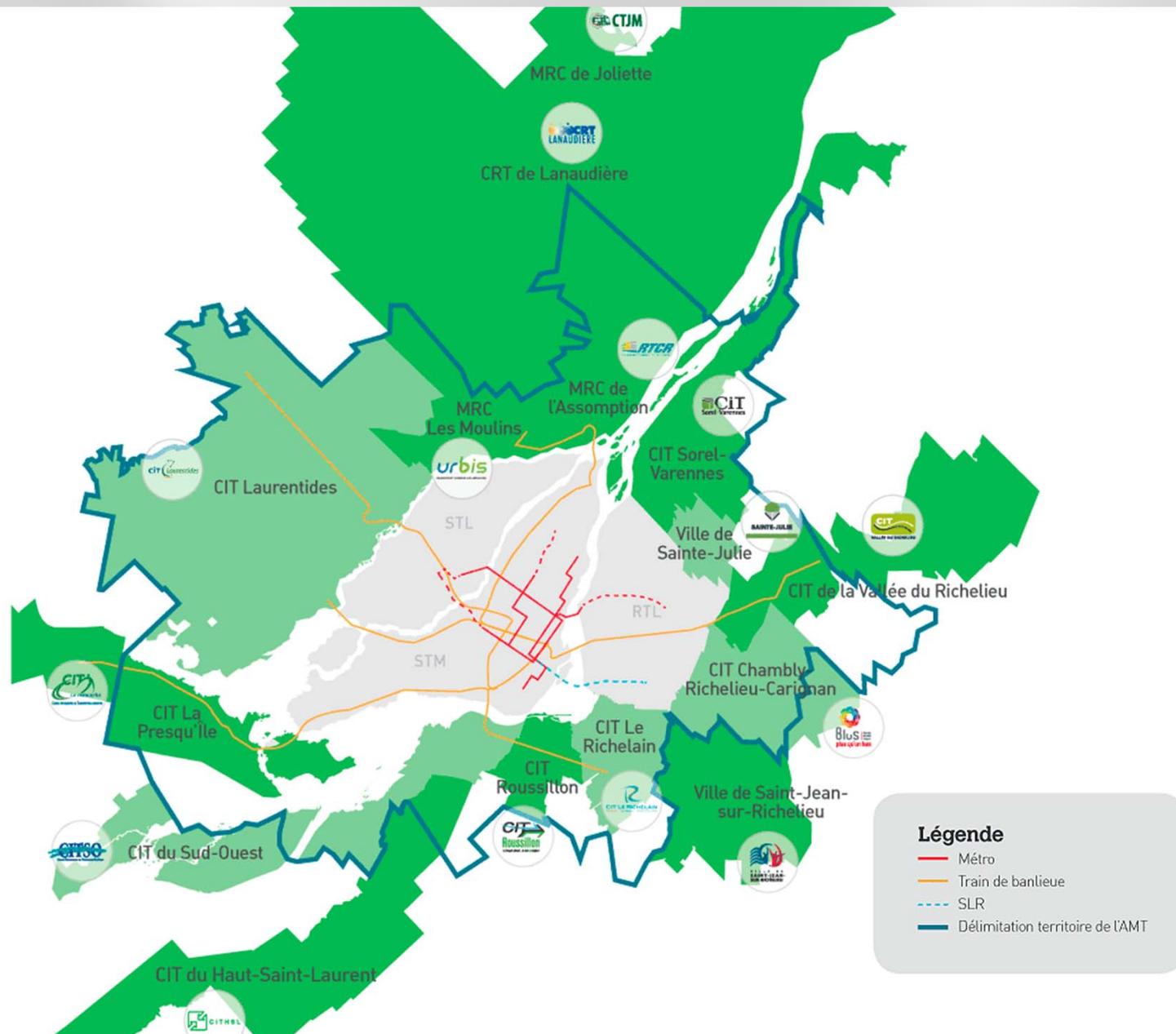
Audience publique du BAPE
29 août 2016

Plan de la présentation

- L'organisation actuelle
 - Le territoire
 - Les infrastructures
 - Le service et la tarification
 - L'achalandage
- La gestion et la planification
- Synthèse : nouvelle gouvernance

L'organisation actuelle

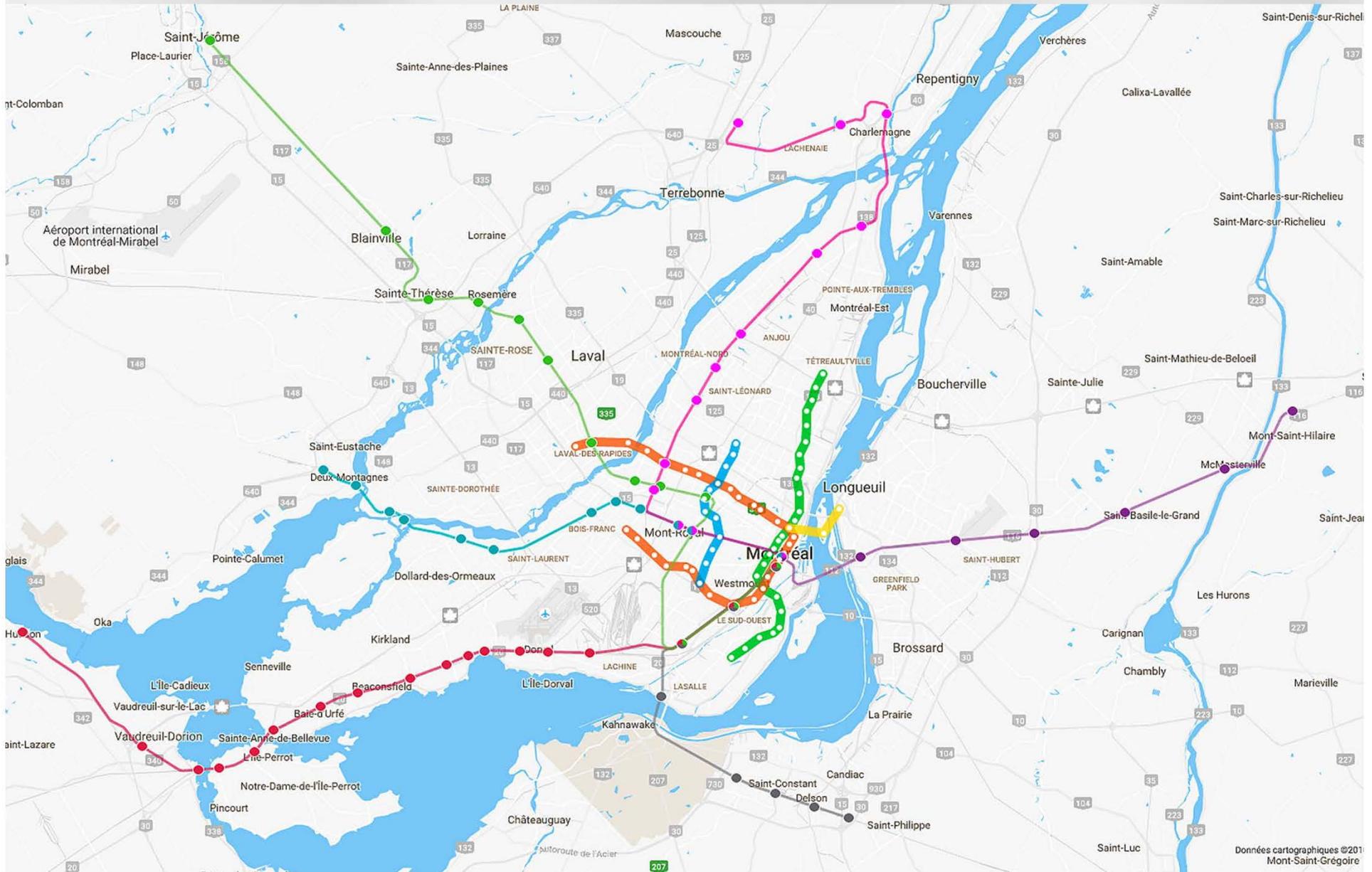
Le territoire



Les infrastructures

- Réseau du métro : 71 km, 4 lignes, 68 stations
- Réseau de trains de banlieue : 269 km, 6 lignes, 59 gares
- Réseaux d'autobus
 - Voies réservées et mesures préférentielles pour bus: 350 km sur le territoire métropolitain
 - 15 terminus d'autobus métropolitains
- Transport adapté

Les infrastructures



Le service

➤ Réseau du métro :

Premiers et derniers passages	Ligne	Semaine	Samedi	Dimanche
	Verte	05:30 - 0:38	05:30 - 1:08	05:30 - 0:38
	Orange	05:24 - 0:33	05:24 - 1:03	05:24 - 0:33
	Jaune	05:30 - 1:00	05:30 - 1:30	05:30 - 1:00
	Bleue	05:30 - 0:15	05:30 - 0:15	05:30 - 0:15

Fréquence des passages	Ligne	Heures de pointe (7 h - 9 h et 16 h - 18 h)	Hors pointe sur semaine	Fin de semaine
	Verte	3 à 5 minutes	4 à 11 minutes	6 à 11 minutes
	Orange	3 à 4 minutes	4 à 8 minutes	6 à 11 minutes
	Jaune	4 à 5 minutes	5 à 10 minutes	8 à 11 minutes
	Bleue	4 à 5 minutes	5 à 10 minutes	8 à 11 minutes

Le service

➤ Réseau de trains de banlieue :

Nombre de départs

Ligne	Départs quotidiens en semaine					Samedi (au total)	Dimanche (au total)
	Vers Montréal		De Montréal		Total		
	En pointe	Hors pointe	En pointe	Hors pointe			
Deux- Montagnes	15	10	11	13	49	22	12
Vaudreuil- Hudson	10	3	10	4	27	8	6
Saint-Jérôme	9	4	7	6	26	12	12
Mont-Saint- Hilaire	5	2	5	2	14	-	-
Candiac	7	2	7	2	18	-	-
Mascouche	6	2	5	3	16	-	-

Le service

➤ Réseaux d'autobus :

651 lignes régulières

- ❑ Société de transport de Montréal ➤ 220
- ❑ Réseau de transport de Longueuil ➤ 98
- ❑ Société de transport de Laval ➤ 44
- ❑ Agence métropolitaine de transport ➤ 1
(express métropolitain Chevrier)
- ❑ 9 CIT / 1 CRT / 2 municipalités ➤ 288

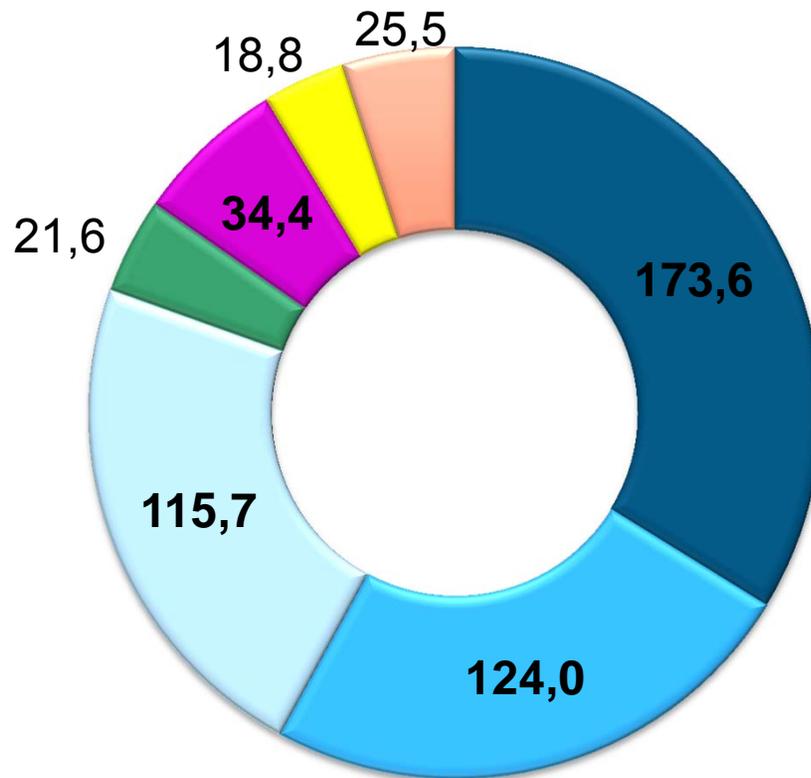
De nombreux organismes comptent également des circuits de taxis collectifs et des services de transport adapté

La tarification

- 535 titres de transport qui se distinguent entre autres selon :
 - ❑ l'organisme
 - ❑ le système de transport
 - ❑ la zone tarifaire (distance du centre-ville de Montréal)
 - ❑ le profil de l'utilisateur
 - ❑ la durée d'accès au réseau
 - ❑ la période de la semaine
- Le financement du transport collectif est assuré par les revenus d'exploitation, les contributions municipales, l'aide gouvernementale (AMT et MTMDET) et les contributions des automobilistes

Le service

Achalandage 2015 selon le réseau et le mode de déplacement



Achalandage 2015 selon le réseau
(en millions de déplacements par an)

- STM - Métro
- STM - Autobus
- STM - Métro + Autobus
- STL
- RTL
- AMT
- AQTIM

Achalandage en transport collectif

- Croissance de la population de **5 %** (depuis 2008)
- Hausse des déplacements le matin de **11%**
- Près de **480 000 déplacements** le matin, sur un total de **2,1 M** de déplacements motorisés (23 %)
- Hausse de la part de marché du transport collectif vers le centre-ville de Montréal le matin de **70 %** en 2008 à **74 %** en 2013

La gestion et la planification

Gouvernance : situation actuelle

➤ Services métropolitains

Niveau politique

❑ GOUVERNEMENT

- Approuve le plan stratégique de développement et le PTI, établit les règles de financement (aide gouvernementale, partage des coûts et taxation). Établit les grandes orientations.

❑ CMM

- Approuve le plan stratégique, le budget (de façon symbolique), pouvoir de désaveu sur les tarifs, est consultée sur le PTI.

Niveau stratégique

❑ AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

- Élabore le plan stratégique de développement métropolitain.
- Établit les stratégies et les plans d'action liés à tous les domaines de compétence (voir dimension horizontale de la gouvernance).
- Établit le plan de desserte des services métropolitains et les ajustements au niveau de service.
- Élabore, adopte et met en œuvre le budget, la politique tarifaire interréseau, les stratégies de promotion et de mise en marché des trains et des services métropolitains par bus.
- Effectue le partage des coûts et établit les contributions des divers partenaires découlant des règles de financement des services métropolitains.

Niveau Opérationnel

❑ AMT, SOCIÉTÉS ET TRANSPORTEURS PRIVÉS

- Assurent la prestation de services train et bus.
- Assurent l'entretien des infrastructures et des équipements.

➤ Services locaux

Niveau politique

❑ MUNICIPALITÉ

- Approuve le plan stratégique de développement. Aussi approuvé par la CMM.
- Approuve le PTI.
- Approuve le budget et décide des choix financiers (p. ex. taxe sur l'immatriculation de 45 \$ dans l'agglomération de Montréal).
- Nomme les membres du conseil d'administration.

Niveau stratégique et opérationnel

❑ SOCIÉTÉS ET CIT

- Planifient, gèrent, financent les **services locaux** par bus, le métro, les modes guidés et SRB intraterritoires.
- Établissent les normes de service et les ajustements au niveau de service (parcours, horaire, fréquence).
- Établissent les stratégies et les plans d'action.
- Élaborent et mettent en œuvre le budget.
- Élaborent, adoptent et mettent en œuvre la politique tarifaire, les stratégies de promotion et de mise en marché.
- Assurent la prestation de services en régie ou à contrat.
- Gèrent la billetterie et l'information à la clientèle.
- Construisent et entretiennent les infrastructures et les équipements.

**Loi modifiant principalement l'organisation et la
gouvernance du transport collectif dans la
région métropolitaine de Montréal
(Loi 76)**

Gouvernance : modèle adopté

Réduction du nombre d'organisations en transport collectif **de 16 à 5**

Création de l'Autorité régionale de transport métropolitain **ARTM**

- responsable de la planification, de l'organisation et du financement des services de transport collectif

Exploitation des services par quatre organismes

- Société de transport de Montréal (STM)
- Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Société de transport de Laval (STL)
- Réseau de transport métropolitain **RTM** (nouvel organisme chargé de l'exploitation des trains de banlieue, des services d'autobus sur le territoire des couronnes nord et sud et des services d'autobus express métropolitains)

Gouvernance : nouvelle répartition des fonctions

Niveau politique

CMM

- Nomination d'une partie des membres du CA de l'ARTM
- Approbation du plan stratégique de développement du TC et des programmes d'immobilisations
- Approbation de la politique de financement (contributions municipales, des usagers, sources de financement, etc.)

Gouvernement

- Élaboration et adoption des orientations gouvernementales, des objectifs nationaux ainsi que du cadre institutionnel et financier (cadre légal)
- Vérification de la conformité du plan stratégique de développement aux orientations gouvernementales, intégration des programmes d'immobilisations au plan québécois des infrastructures gouvernemental
- Soutien financier – programmes d'aide gouvernementale
- Nomination d'une partie des membres du CA de l'ARTM

Niveau stratégique

Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

- Élaboration et mise en œuvre du plan stratégique de développement et des programmes d'immobilisations et de la politique de financement
- Adoption et mise en œuvre de la politique tarifaire
- Adoption et mise en œuvre de la politique de service (objectifs et normes de services)
- Promotion, mise en marché et information clientèle
- Billetteries et ventes de titres

Niveau Opérationnel

STM – RTL – STL - RTM

- Prestation de services, construction et entretien des équipements et infrastructures

Gouvernance : comité de transition

Juillet 2016 : mise en place du comité chargé de réaliser la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine

Responsabilités du comité de transition consistent notamment à :

- établir le profil de compétence des membres indépendants des CA de l'Autorité et du RTM;
- intégrer les employés des organismes actuels aux deux nouveaux organismes;
- dresser la politique de financement de l'Autorité, notamment les modalités de la contractualisation des services;
- dresser les premiers budgets de l'Autorité et du RTM;
- assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes.

Projet de CDPQ Infra

- Le gouvernement a pour objectif une intégration optimale des services et des tarifs.
- La Loi 76 ne s'applique pas au projet de CDPQ Infra, mais prévoit que CDPQ Infra puisse s'entendre avec l'ARTM pour assurer l'intégration tarifaire et le rabattement des services d'autobus.